



Licenciement économique?

Par **marty**, le **28/12/2010** à **02:22**

Bonjour,

licencié pour raison économique, j'estime que mes employeurs n'ont pas respecté certaines règles. En poste depuis 7 ans (1 enfant) j'ai été viré car étant le plus gros salaire (SMIC 35h), ou un salarié embauché y a 3 ans et sans enfant à charge n'a pas été licencié (enfant du patron) je précise que j'étais vendeur en boulangerie et que l'autre est en pâtisserie (30h/sem) j'aurai très bien pu faire son travail car il n'a pas de diplôme particulier et j'ai déjà effectué certaines choses

du coup pas de possibilité de reclassement

pour finir mes employeurs m'ont écrit sur le compte rendu que je ne pouvais avoir de formation (n'est-ce pas un droit pour tous salariés?)

ai-je eu raison d'aller au prud'homme?

merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **28/12/2010** à **13:35**

Bonjour,

Je pense que vous auriez dû avant d'effectuer un tel recours vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste pour construire un dossier solide...